



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Fabrication d'équipements médicaux en urgence

Publics concernés

Entreprise,

Domaines secondaires

Filières, Santé, Solidarité

Ce dispositif soutient les entreprises qui souhaitent participer à l'effort de production ou de maintenance d'équipements médicaux manquant pour affronter la crise du Covid 19 (masques, gel hydro-alcoolique, lunettes de protection, respirateurs, etc.).

Échéances

La plateforme de dépôt des demandes ouvrira le mardi 24 mars 2020 à 12h.

Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine lance ce dispositif avec une procédure d'analyse et de sélection des candidatures accélérée afin de répondre aux besoins en équipements médicaux manquants pour la communauté médicale et pour l'ensemble des personnels d'entreprises en activité.

Bénéficiaires

Toute entreprise régionale souhaitant participer à la production, la fourniture ou la maintenance d'équipements médicaux (liste en pièce-jointe)

Toute entreprise ayant son siège ou son établissement principal sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine

Modalités

Quel est le montant ?

Les dépenses suivantes sont prise en compte dans le calcul de cette aide :

Frais des personnels engagés sur le projet : temps passé au pilotage, à la coordination, et à la production.

Dépenses liées au développement ou à l'achat d'outils immatériels ou matériels nécessaires pendant la durée du projet (sous forme d'investissement ou d'amortissement) et à leur maintenance.

Consommations intermédiaires nécessaires à la production ou à la fourniture.

Coûts d'adaptation du process (outils numériques, développements techniques nécessaires à l'ajustement, etc).

Coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet et son évaluation (ex : essais de qualification, prototypage, tests d'usages...)

Frais généraux supplémentaires et autres frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (fournitures, frais de déplacements, télécommunications...)

Comment faire une demande ?

Le dépôt de votre dossier doit être réalisé sur notre plateforme en ligne accessible via le bouton « Créer mon dossier » accessible au bas de cette page.

Quel accompagnement ?

Suite à la réponse à l'AMI vous serez orienté vers une plateforme régionale de mise en relation entreprises et experts pour fournir les principaux cadres technologiques et règlementaires de fabrication des équipements et produits. La Région fournira, le cas échéant et dans la mesure du possible un appui à

la production et à la validation technique des prototypes.

Une aide régionale pourra être étudiée pour la mise en œuvre et le déploiement de la solution sous forme d'une subvention publique.

L'éligibilité et l'intensité de l'aide varient en fonction de la taille de l'entreprise.

Correspondants